

M.B.H.G. - A.A.T.L.  
Mme A. VERKRUYSEN  
Directeur général  
C.C.N.  
Rue du Progrès, 80 / bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : TW/2146-0001  
N/Réf. : AVL/ah/WMB-2.18/s533  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame le Directeur général,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Kattenberg. Mise en œuvre du schéma directeur de l'International School of Brussels. Avis intermédiaire de la CRMS sur l'état d'avancement du projet.

*Dossier traité par M. Th. Wauters, DMS, et Mme C. Defosse, DU.*

En réponse au courrier du 29 janvier 2013, réceptionné le 30 janvier, qui nous a été adressé par la Direction des Monuments et des Sites, nous vous communiquons les **remarques** formulées par la CRMS en sa séance du 20 février 2013, concernant l'état d'avancement du schéma directeur du site de l'Ecole internationale. Les mesures proposées sont réparties à la fois dans le périmètre classé du site des étangs de Boitsfort et hors zone classée, la propriété étant aussi partiellement couverte par la zone Natura 2000.

***A priori, la CRMS ne s'oppose pas aux pistes qui sont évoquées à condition que l'impact visuel et matériel des interventions soit compatible avec l'intérêt du site. L'étude des questions de mobilité devra donc être poursuivie au regard du travail qui est en cours sur le paysage historique et les projets devront être mis en phase avec le plan d'ensemble du campus.***

**Le présent avis concerne les questions de circulation et de stationnement.** Il a été sollicité par le demandeur à l'occasion de la présentation donnée par l'auteur de projet le 6 décembre 2012. A cette occasion, d'autres renseignements sur l'avancement du projet ont été fournis à titre indicatif, notamment sur le patrimoine historique, le mobilier urbain et les revêtements de sol ainsi que sur les actions liées à la gestion du site naturel. La Commission en prend acte. Ces points seront examinés plus en détail lors d'une visite des lieux qui sera programmée au printemps de 2013.

Le dossier renseigne les problèmes majeurs qui se posent sur la propriété de ISB en termes de mobilité et de stationnement. Il propose des mesures pour réduire la pression circulatoire sur le site et pour diminuer l'effet visuel préjudiciable des zones de stationnement, plus particulièrement du parking qui s'étend aujourd'hui devant le château. Les propositions se déclinent en plusieurs parties, à savoir :

- × la relocalisation d'une partie du parking à l'avant du château,
- × l'aménagement d'un parking enterré sous le terrain de sport, dit *lower field*,
- × la création d'un parking supplémentaire en périphérie du site,
- × le maintien du parking existant à proximité de la métairie,
- × le remplacement du parking pour autocar à cet endroit par une zone *kiss & ride*,
- × le maintien des emplacements de parking le long du chemin de fer.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'éloigner la zone de stationnement du château et d'aménager un parking réservé aux visiteurs à mi hauteur de la pelouse qui se déploie vers l'étang. Toutefois, cette zone constitue un endroit particulièrement significatif du site qui marque la perspective aussi bien sur le château que depuis celui-ci vers les étangs de Boitsfort. ***Au vu du relief particulier du terrain, l'implantation et la gestion du nouveau parking demandent donc une étude plus poussée de manière à garantir un impact minimal au niveau du paysage, aussi bien en montant qu'en descendant le chemin d'accès qui serait maintenu. L'accord définitif sur cette zone de stationnement ne pourra être donné qu'en regard des conclusions du travail paysager qui est toujours en cours***, plus particulièrement sur la réouverture partielle de la perspective depuis le château vers l'étang.

A ce sujet, le dossier intègre de nouvelles données historiques qui permettent de mieux positionner le château dans le site et de mieux comprendre son interaction avec le parc. La perspective du château vers le noyau villageois a fait l'objet d'un examen plus attentif et des informations suffisantes sont actuellement disponibles pour traiter d'une éventuelle restauration de la perspective historique. Cependant, l'analyse définitive ne pourra être finalisée qu'à la lecture des résultats de l'inventaire des arbres historiques.

De manière générale, la Commission insiste sur l'importance de hiérarchiser les différentes actions relatives à la mobilité en fonction de leur apport positif à la requalification durable des lieux, qui présente un des objectifs du schéma directeur. Elle demande de définir un planning des interventions, intégré au phasage global du schéma directeur. Ainsi, ***la réorganisation du stationnement devant le château tout comme la création d'un parking sous le « lower field » devraient s'intégrer dans une première phase d'intervention. En revanche, la création d'un parking pour la « elementary school » ne pourrait être envisagée qu'en tout dernier lieu puisqu'elle suppose la disparition partielle d'une masse végétale importante du côté est du site***. Bien que cette zone se situe hors du périmètre protégé, elle mérite d'être conservée au maximum en raison de ses qualités paysagères et parce qu'elle contribue à l'intérêt de l'ensemble.

Enfin, pour ce qui concerne les problèmes de gestion posés par le Vuylbeek, la Commission souhaite que des recherches historiques complémentaires soient réalisées afin de pouvoir se positionner définitivement quant à la pertinence de restaurer le pertuis. A ce stade, la CRMS ne se prononce pas à ce sujet.

En conclusion, la Commission invite le demandeur à intégrer les remarques susmentionnées au projet d'ensemble du schéma directeur. Celui-ci sera donc partiellement redéfini par rapport aux moutures précédentes examinées par la Commission, notamment pour ce qui concerne

l'implantation du futur bâtiment des Arts. La Commission se tient à la disposition de l'ISB pour accompagner le projet au regard des études sur le paysage historique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : AATL – DMS : Th. Wauters, et par mail : M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger  
AATL – DU : C. Defosse  
Atelier Eole, A.-M. Sauvat, avenue De Fré, 229, 1180 Bruxelles